

# Procès-verbal du conseil d'école

*Jeudi 19 octobre 2017*

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS**

**Municipalité** : M. Griolet (Maire) – Mme Sanchez  
(Adjointe- chargée des affaires scolaires)

**Représentants des parents titulaires** : Mme POITEVIN  
Sabrina, Mme TORTILLON Carole, Mme MENADIER  
Virginie, Mme QUEROU Anne-Cécile

**Représentants des parents suppléants** : Mme GILLIBERT  
Christina, Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline,  
Mme HERBIN Aurélie

**Enseignants** : M. Chataigner, Mme Michel, Mme  
Kebbache, Mme Loubes et Mme Tavanae

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES**

**Inspecteur de l'Education Nationale** : M. Rougier

**Représentant des parents titulaires** M. VIAUD Morgan,

**Enseignant** : M. PETIT Laurent

**DDEN** : Mme Audin-Combeau

## **Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Loubes**

### *Tour de table de présentation*

- 1. Après adoption du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 13 juin 2017, la séance suit l'ordre du jour.**

Procès-verbal adopté

### **2. Installation du nouveau conseil d'école.**

- Accueil des nouveaux parents élus pour l'année scolaire.

- 5 élus titulaires : Mme POITEVIN Sabrina, Mme TORTILLON Carole, M. VIAUD Morgan, Mme MENADIER  
Virginie, Mme QUEROU Anne-Cécile

- 4 élus suppléants : Mme GILLIBERT Christina, Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline, Mme HERBIN  
Aurélie

*Les suppléants des représentants des parents d'élèves sont invités à assister aux séances du conseil  
d'école mais n'ont pas le droit de vote (sauf s'ils remplacent un titulaire absent).*

- Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits : 174      Nombre de votants : 74      Taux de participation : 42.53%

Votes blancs ou nuls : 7

- Point sur le fonctionnement du conseil d'école :

- Le conseil d'école est constitué pour l'année scolaire et se réunit au moins une fois par trimestre : les prochaines dates sont **le mardi 27 février 2018 et le mardi 12 juin 2018.**
- Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Le conseil d'école adopte le projet d'école, reçoit plusieurs types d'informations d'ordre pédagogique et vote le règlement intérieur de l'école.
- A l'issue de la réunion, un compte rendu est rédigé et sera affiché dans l'école (sur les fenêtres du bureau de direction). Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de l'école : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette> et envoyé par mail aux membres du conseil d'école.

### 3. Bilan de rentrée : présentation de l'équipe, point sur les effectifs.

**TOTAL à ce jour : 117 élèves (2 de moins que l'année dernière) et 90 familles**

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| <b>Classe de PS/MS</b>                                       | Mme MICHEL (enseignante), Delphine HORSEAU et Marie-José BROCHON (aides maternelles) ainsi qu'Amandine DOUMERET de 11h15 à 12h (merci à la mairie de mettre une personne supplémentaire sur ce temps) | 27 élèves |
| <b>Classe de MS/GS/CP</b>                                    | Mme LOUBES (enseignante) et Nadine GYDE (aide maternelle)   | 23 élèves |
| <b>Classe de CP/CE1</b>                                      | Mme KEBBACHE : enseignante  | 22 élèves |
| <b>Classe de CE2/CM1</b>                                     | Mme TAVANAE: enseignante<br>M. PETIT : enseignant (le mardi)<br>Lola (AVS pour 1 élève)   | 23 élèves |
| <b>Classe de CM1/CM2</b>                                     | M. CHATAIGNER : enseignant  | 22 élèves |
| <b>Restaurant scolaire, entretien de l'école et garderie</b> | Viviane PALLUAS<br>Marie-José BROCHON<br>Amandine DOUMERET  |           |

Arrivée prochainement d'Angéline qui effectuera un service civique dans l'école de novembre à juillet 2018. Le rôle de cette personne est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes. Elle sera présente sur le temps scolaire mais pas sur le temps périscolaire.

### 4. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été relu. Il a été ensuite voté à l'unanimité et il sera transmis aux familles.

La Charte de la laïcité à l'École, dont le texte est annexé au règlement intérieur, a été élaborée par le Ministère de l'Education Nationale à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École ainsi que des autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs.

Le règlement intérieur et cette Charte devront être signés par les parents et le coupon devra être retourné à l'école.

Voté : à l'unanimité.

### 5. Vie des classes

#### Communication avec les familles :

Durant le mois de septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin d'informer les familles sur le fonctionnement de chaque classe.

La communication entre l'école et les familles se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les familles doivent le consulter régulièrement. De plus, chaque enseignant est disponible pour recevoir les parents sur rendez-vous.

En élémentaire, une rencontre sera proposée avec chaque famille courant novembre. Puis deux LSU (livret scolaire unique) seront transmis aux familles fin janvier et fin juin.

- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires):** c'est un temps d'une heure le mardi de 15h30 à 16h30 qui est assuré par les enseignants (gratuitement) pour un petit groupe d'élèves. Ce temps peut être consacré à :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- un accompagnement du travail personnel,
- des activités prévues dans le projet d'école.

Pour la première période, tous les élèves de CP ont été pris en charge. L'objectif était d'apprendre à être autonome dans son travail (s'organiser, lire les consignes, gérer son matériel, faire ses devoirs...).

Un formulaire d'autorisation est remis aux familles qui peuvent refuser cette aide.

Pour la deuxième période, tous les cm1 seront pris en charge sur la lecture/compréhension.

- **Communication non violente** : depuis la maternelle les élèves de l'école sont formés au message clair. C'est une manière de régler un conflit sans violence et en exprimant ses émotions. Lorsque le message clair ne suffit pas, les élèves du CP au CM2 peuvent faire appel à des médiateurs (les élèves de cm1-cm2 volontaires) qui vont les aider à régler leur conflit.
- **Conseil de classe et conseil de délégués** : chaque classe organise un conseil afin d'échanger sur les problèmes, les propositions ou les remarques de la classe. Ensuite, si des questions concernent toute l'école, elles sont abordées en conseil de délégués. En maternelle, les MS/GS/CP font un conseil de classe tous ensemble.
- **Ateliers d'école** : cette année, nous allons mettre en classe des ateliers d'école. L'objectif de ces ateliers est de réunir tous les élèves de l'école dans un projet commun. Ils auront lieu le vendredi matin avant chaque vacance. Il y en aura donc 5. Les ateliers de la première période sont sur le thème de l'empathie et de la coopération. Pour l'organisation de ces ateliers nous proposons aux parents qui le peuvent de venir tenir un atelier. C'est l'occasion d'inclure les familles dans les projets de notre école.
- **Classe de neige** : le projet a déjà été présenté à plusieurs reprises. Mme Loubes partira avec les 3 enseignants prévus à l'origine + 10 parents. Les conventions avec le centre qui nous accueille sont signées et le projet pédagogique va partir pour l'Inspection Académique. Les autorisations des familles sont presque toutes revenues. Au niveau du budget, il nous manque environ 1 000€ et il reste la vente de chocolats. Nous comptons toujours sur la subvention de 2 000€ de la mairie car nous avons reçu des refus du conseil départemental et régional. Le travail dans les classes a débuté et va s'accroître après les vacances de novembre.

**Nous avons reçu des questions concernant le choix des accompagnateurs** : 1 question à l'écrit et 1 à l'oral. Voici la question écrite :

1. *Comment se fait-il que 2 parents accompagnateurs ont été désignés alors qu'ils ont déjà participé au séjour de 2012 ? Poitevin Enrick et Bertrand Caroline. Ainsi que M. Bondarneau dont l'épouse a également accompagné en 2012.*

2. *Quels sont les critères de sélection ?*

3. *Peuvent-ils être connus ?*

*N'aurait-il pas été judicieux de procéder à un tirage au sort en présence des parents qui s'étaient proposés, ainsi que de demander aux parents ayant déjà participé et aux conjoints, de ne pas se représenter afin de laisser sa chance à chacun.*

*Espérant avoir des réponses claires diffusées à l'ensemble des parents.*

**Réponse de Mme Tavanae :** l'équipe enseignante a effectué, immédiatement, une réponse orale aux 2 parents qui ont posé cette question. Nous en reparlons en conseil d'école afin que la réponse soit diffusée à l'ensemble des parents comme cela est demandé.

- Concernant le point n°1, nous estimons que M. Poitevin, Mme Bertrand ainsi que M. Bondarneau ont les mêmes droits d'accompagner leur enfant en classe découverte.

- Concernant les points 2 et 3 sur les « critères de sélection », ils ont été présentés lors de la réunion du 5 septembre 2017 : ils étaient donc connus. Mais nous allons les répéter : nous avons pris tous les parents investis dans l'association de parents d'élèves et grâce à qui le projet classe de neige est possible (financement de 6000€). Durant ces 5 dernières années, ce sont toujours les mêmes parents qui ont organisé la brocante, le salon du bien-être, la randonnée. Donc, nous avons choisi ces parents en priorité. Ensuite, nous avons favorisé les parents qui ont accompagné/accompagnent à la piscine car ce n'est pas vraiment un moment agréable et certains parents se sont vraiment dévoués pour que l'activité ait lieu. Enfin, pour les 2 places qui restaient, nous avons pris un papa pour la classe de CE2/CM1 car il n'y en avait pas et nous avons ajouté une maman qui « couvrait 2 classes » et connue par de nombreux enfants.

Il y a 5 ans, nous avons effectué un tirage au sort mais cette année nous avons décidé de procéder différemment. Ce choix a été difficile à faire mais il est complètement assumé.

Nous espérons que notre réponse est assez claire et nous restons toutefois à la disposition des parents qui aimeraient plus de précisions.

**Question de parents :** Et pour les enfants de maternelle (MS/GS) qui restent à l'école? Projet spécifique pour les MS/GS de Mme LOUBES et projet spécifique en musique commun aux PS/MS/GS et CP.

- **Projet maternelle :** projet autour de la musique et à partir d'un album, mise en scène, sonorisation. Les élèves iront au CREA voir un spectacle.
- **La fête de l'école** (stands de jeux) : vendredi 29 juin 2018.
- **La photo scolaire :** la prise de vue individuelle et la photo de classe auront lieu le mardi 6 mars 2018. Les photos seront exposées 2/3 jours après et les commandes devront être remises à l'école avant le 6 avril (jour des vacances).

**Question de parents :** Pourquoi les photos ne se font pour Noël? On a pensé que ça faisait beaucoup de sollicitations auprès des parents (sapins, chocolats, photos...).

- **Site internet d'école :** <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette>

Ce site contient : événements de la vie de l'école, les menus, des informations administratives, les comptes rendus de conseil d'école, le règlement intérieur. Parfois quelques articles complémentaires (des petits journalistes ou des enseignants de chaque classe.).

- **Les récréations :**

**Le matin** → 10h15/10h30 (élémentaire) et 10h15/10h45 (maternelle)

L'après-midi → 14h20/14h30 (CE2/CM1) – 14h30/14h40 (CM1-CM2) et MS/GS/CP – 14h40/14h50 (CP-CE1)

- **Présentation du registre de sécurité :**

- Ce registre de sécurité comprend 3 parties : l'incendie, les risques majeurs et le plan Vigipirate.

- Tous les contrôles de sécurité effectués par la mairie sont recensés dans ce registre : contrôle de l'aire de jeux, installation électrique, gaz, extincteurs, chaudière fioul. Il contient aussi un annuaire d'urgence, un plan de masse de l'école où sont indiqués les salles, les sorties et les organes de coupure (électricité, gaz...) ainsi que les consignes et la répartition des rôles de chaque adulte en cas d'incident.

- **Incendie** : Un premier exercice incendie a été effectué le 14 septembre (évacuation en 1 min 57 pour toutes les classes). Tout le monde était prévenu. L'évacuation s'est très bien déroulée et rapidement. Nous en ferons 1 autre dans l'année.

Le passage d'une commission de sécurité incendie n'est pas obligatoire étant donné la configuration du bâtiment de l'école (5<sup>ème</sup> catégorie) – toutefois, le passage de la dernière commission de sécurité incendie date de 1994. Mme la Directrice redemande à M. le Maire le passage de cette commission incendie. Celui-ci répond, comme chaque année que la configuration du bâtiment ne nécessite pas le passage de la commission de sécurité. Aucun danger immédiat constaté, chaudière revue et tous les contrôles de sécurité sont faits.

- **Risques majeurs** : le PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sureté) est rédigé pour prévenir les risques majeurs recensés pour la commune de Chaillevette c'est-à-dire : les séismes ou mouvements de terrain, les feux de forêt, les tempêtes, le transport de matières dangereuses ainsi que les inondations. Si un de ces événements se produit, une cellule de crise sera mise en place au sein de l'école avec des salles de mise en sûreté pour les élèves qui seront confinés dans l'école. **Les parents ne devront pas venir chercher leurs enfants à l'école.**

Deux exercices auront lieu, en février et mai. Au préalable, diverses activités seront mises en place.

- **Vigipirate** : un plan de mise en sûreté en cas d'intrusion dans l'école a été mis en place et les élèves de l'école ont effectué un exercice le 5 octobre 2017. Les enseignants ont présenté l'exercice aux élèves sous forme de jeu où il faut se cacher en silence pour ne pas se faire repérer par Mme Tavanae et le policier municipal. A aucun moment les mots attentats, intrusion ou terrorisme n'ont été utilisés. L'exercice du 5 octobre s'est bien passé, toutefois des modifications ont été identifiées pour amélioration.

- **Vie des classes :**

**Classe de PS-MS : Mme MICHEL**

Projet musique avec les GS/CP

Sortie collecte de feuilles.

Semaine du court-métrage avec la classe de MS/GS/CP

**Classe de MS-GS-CP : Mme LOUBES**

La classe est très agréable, calme. Les conditions sont idéales pour travailler. Les MS sont pris en charge par Mme Michel l'après-midi.

Projets : classe de neige, court métrage, projet musique.

Ateliers vivre ensemble

**Classe de CP-CE1 : Mme KEBBACHE**

- natation scolaire : 10 séances le mercredi matin

- classe de neige

Classe très difficile manque d'autonomie mais aussi dans le respect des règles et des consignes.

L'Inspection de l'éducation nationale met à disposition de cette classe, quand cela est possible, un enseignant supplémentaire.

**Classe de CE2-CM1 : Mme TAVANAE et M. PETIT (le mardi)**

- 23 élèves : 16 CE2 et 7 CM1. C'est une classe agréable qui a envie de travailler.

- Activités nautiques proposées par la CARA : en septembre les élèves de CM1 ont effectué 4 journées de voile à la base nautique de Ronce les Bains.

Au printemps, les élèves de CE2 vont participer à 2 journées de Kayak à Mornac sur Seudre et les 2 journées de Surf et Body-board à Royan.

Ces activités permettent de créer une transition entre la piscine en CP/CE1 et la voile en CM1/CM2. On remercie la CARA qui finance ces activités et le transport.

- le principal projet de cette année est la classe de neige.

**Classe de CM1-CM2 :**

Classe agréable

Le principal projet de cette année est la classe de neige.

10 séances de natation scolaire pour les CM2

**Question de parent :** Pourquoi ont-ils mis piscine pour les CM2 ? Un bilan en début de collège a montré que beaucoup d'élèves ne savaient pas nager.

Le fait que les CM2 soient avec les CP et les CE1 ne pose pas de problème ? Non, il n'y aura que l'école de Chaillevette dans la piscine, possibilité de séparer.

**6. Présentation des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire, CLAS, TAP)**

• **Garderie :**

Les horaires de garderie sont : de 7h45 à 8h35 et jusqu'à 18h30. La garderie débute à 15h30 tous les jours. Le mercredi entre 11h45 et 12h30.

**Question de parent :** quand il y a APC durant les TAP, le prix peut-il être déduit ?

**Réponse de Mme Sanchez :** Il est difficile de faire des modifications sur le logiciel. Cela représente à peu près 3 €. Il sera peut-être offert un repas de cantine afin de compenser.

**Question de parent :** Pourquoi il n'y a pas de forfait horaire pour la garderie ?

**Réponse de Mme Sanchez :** Cela n'a jamais été mis en place et c'est difficilement gérable.

**Réponse d'un autre parent :** Le prix de la garderie est faible. Il ne couvre certainement pas les charges du personnel employé. Le prix est dérisoire par rapport au cout réel.

• **TAP : Temps d'activités périscolaires**

Le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30. Le prix est de 70 € par an (soit 7 € par mois). Les activités proposées lors des TAP correspondent à des projets sur plusieurs séances et c'est pourquoi les inscriptions ne peuvent se faire « à la carte ».

- **Restauration scolaire :**

Il y a 1 seul service à la salle des fêtes (le temps des travaux) à 12h. Début des travaux, le 20 novembre.

**Question de parent :** Peut-on avoir accès à la composition des plats de la cantine ?

**Réponse de Mme Sanchez :** Cela doit être possible. On peut demander le détail.

**Question de parent :** Pourquoi n'y a-t-il plus de cantinière ?

**Réponse de Mme Sanchez :** La cuisine n'était plus aux normes et cela coûte vraiment plus cher, trop de contraintes. Les enfants ont envie de manger ce n'est pas forcément à la cantine de faire l'équilibre. C'est aux parents de gérer ce genre de problématique. Parfois c'est à l'école que les enfants acceptent de goûter de nouveaux plats.

- **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

Dispositif mis en place dans l'école de Chaillevette. Cette année, 8 élèves bénéficient de cette aide aux devoirs effectuée par des bénévoles, les lundis et jeudis de 16h30 à 18h depuis lundi 2 octobre. Moins de bénévoles que les années précédentes. La mairie précise que c'est à Chaillevette qu'il y a le plus de bénévoles.

## **7. Achats effectués et bilan financier : budget mairie et coopérative scolaire**

- **Budget mairie**

Le budget alloué à l'école est de 67,25 € par élève pour une année civile. Ce budget comprend : les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et les manuels, l'achat de séries de livres et les photocopies que nous faisons. A ce jour, il reste 128 € jusqu'en décembre 2017. Cette somme permettra de financer les photocopies jusqu'à la fin de l'année. Plutôt que des cadeaux de Noël d'école, nous avons décidé d'utiliser cette somme pour renouveler du matériel. En contrepartie, la coopérative scolaire met à disposition de chaque classe, une somme de 200€ pour mener un projet commun.

La natation scolaire pour les élèves de CP, CE1 et CM2 (transport + entrées), le réassort pour la trousse à pharmacie, la maintenance du matériel informatique, la connexion internet, le téléphone, les frais postaux sont pris en charge, en plus, par la Mairie.

- **Coopérative scolaire**

Les comptes de l'année 2016/2017 ont été contrôlés par Mme Gillibert et Mme Ménadier. Rien n'a été signalé. Le solde en début d'année scolaire était de : 12 480.52 € (dont 10 200 € en réserve pour la classe découverte et 1000€ pour un projet de maternelle).

La cotisation annuelle des familles était libre (1552 € ont été récoltés grâce à la participation de 70 familles sur 90).

Cette année, nous proposons un budget de 200€ à chaque classe qui va décider, en conseil de classe, ce qu'elle veut faire avec cette somme.

## **8. Les travaux dans l'école**

*Suivi des demandes effectuées en juin 2017 :*

- Chemin côté jardin pour accéder à la classe de PS/MS pendant les travaux : fait
- Repeindre le meuble bas bleu de la classe de PS/MS, la table jaune: fait
- Repeindre le meuble bas rose du coin jeu de la classe de PS/MS : fait
- Installer les porte-manteaux dans le petit couloir (30 porte-manteaux) : fait
- Changement de la serrure de la porte de la classe de GS/CP donnant sur la BCD : à voir
- Fil du store de la porte CP/CE1 à retendre : fait
- Suite du placard pour ranger dans la classe de CP/CE1 : fait
- Renforcer les étagères de l'armoire de CM1/CM2 (sauf s'il récupère celle de CP/CE1) : fait
- Achat de TBI pour les classes d'élémentaire. La classe de GS/CP récupèrera celui qui est actuellement dans la classe des CE2/CM1.

L'équipe enseignant est très reconnaissante et remercie M. le Maire, Mme SANCHEZ ainsi que toute l'équipe municipale pour les choix effectués, l'école est une vraie priorité. Des moyens importants sont déployés pour entretenir et améliorer l'école.

### **9. Questions diverses**

Le rythme scolaire pour la rentrée 2018 ? Qu'en est-il ? Quelle est la position du SIVOM ?

Mairie : Il faut relancer une nouvelle réunion. Cependant, à la fin de l'année, il était plutôt prévu de passer à quatre jours...Le SIVOM voulait faire repasser un questionnaire. Au niveau de l'école, la décision doit être prise avant mi-décembre. Les parents sont plutôt mécontents de la façon dont se sont passés les changements de rythmes. Les enfants ont-ils été au centre du système ? Pas de bilan de fait.

Position des parents élus : plutôt 4 jours.

**Clôture de la séance à 19h28.**

***Présidente du conseil d'école***  
***Mme TAVANAE***

***Secrétaire du conseil d'école***  
***Mme LOUBES***